

## Assemblée Générale du 19 juin 2019

### *Extrait des délibérations*

#### Délibération sur les comptes annuels 2018

##### Le contexte d'arrêté des comptes 2018 de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes

L'année 2018 est marquée par des événements qui ont pu impacter l'établissement des comptes, à la fois leur contenu et le déroulement des travaux eux-mêmes. Il s'agit pour l'essentiel des points importants suivants :

- Le déploiement d'un nouvel ERP finance régional (budget, achats, comptabilité) au cours de l'année 2018,
- Le risque lié au système d'assurance chômage (CMAC), suite à la remise en cause du dispositif national existant,
- Le risque lié à la requalification des cessations d'un commun accord de la relation de travail (CCART) effectués par les CCI.
- La reconstitution du FFCCIR suite au prélèvement des 500 M€ par l'Etat, en 2015, qui s'est poursuivi. Au niveau régional, le montant de ressource restant à recevoir fin 2018 pour Auvergne-Rhône-Alpes est de 1,458 M€.

##### Les données caractéristiques 2018

L'année 2018 se caractérise par les indicateurs suivants :

- un résultat net comptable de - 3,8 M€ (prévu - 0,09 M€)
- une capacité d'autofinancement de 0,6 M€ (prévu 0,6 M€)
- un résultat budgétaire de - 3,8 M€ (prévu - 1,7 M€)
- un fonds de roulement net de 7 M€ (prévu 6,8 M€)

##### La ressource fiscale : 85,1 M€

La ressource fiscale totale de 85 M€ comprend 3,4 M€ de Fonds de péréquation consommés sur 2018.

La variation de la ressource entre 2017 et 2018 correspond à la baisse de 17 % du plafond national de TACVAE (Loi de Finances 2018).

##### La synthèse du budget exécuté 2018

La variation importante du **résultat comptable** s'explique par :

- le montant de la provision liée au risque CMAC, supportée par la CCIR en propre (y compris la CCIL du Beaujolais) pour 2,6 M€,
  - le décalage de deux cessions immobilières sur 2019 pour la CCIL du Beaujolais pour un montant de plus-value de 0,6M€ (cession partielle au MFR et cession de cellules aux ateliers locatifs),
  - la dotation aux amortissements supplémentaires d'environ 0,5 M€, correspondant aux logiciels métiers qui sont passés du statut d'immobilisations en cours à immobilisations réceptionnées, et donc amortissables.
- La plupart des dépassements identifiés au niveau du résultat comptable, sont neutralisés dans la **capacité d'autofinancement**. Ce qui explique une quasi-stabilité de ce ratio par rapport à ce qui était prévu au budget rectificatif.

Le **résultat budgétaire** qui reste négatif, se dégrade 2 M€. Cela s'explique par :

- une augmentation des créances sociales long terme sur les CCIT (dont + 1,4 M€ provenant du risque CCART, 0,02 M€ liés aux ajustement des provision retraites et de restructuration)
- le décalage de la plus-value sur les deux cessions immobilières pour la CCIL du Beaujolais.

## Les frais de personnel 2018

Le montant de la masse salariale s'élève à 123,3 millions d'euros. Elle comprend 110 M€ de personnel mis à disposition des CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes, soit 89,2 % de la masse salariale totale.

La masse salariale est en diminution de 1,4 M€ par rapport au budget rectificatif 2018, soit - 1,1 %. Cette baisse est principalement liée à des projections budgétaires non réalisées pour partie (transfert de personnel, primes, ....)

La masse salariale de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes augmente de 0,1K€ comprenant 1,8M€ de coûts de départ.

La masse salariale chargée globale baisse de 1,6 % après retraitement des coûts de départs.

Il s'agit d'un comptage comptable en équivalents temps plein, hors employés des services publics industriels et commerciaux.

L'effectif total hors vacataires s'élève à 1636,9 équivalents temps plein, composé de 1510,5 permanents et 126,4 CDD.

Les effectifs de la région baissent de 27,4 ETP en 2018, soit -1,6%.

## Le bilan 2018 dans les grandes masses

### ACTIF

**L'actif net immobilisé de 60,7 M€** comprend :

- les immobilisations corporelles et incorporelles pour 31,2 M€,
- les immobilisations financières pour 26,2 M€.
- les immobilisations en concession (les ports de la CCIL du Beaujolais) pour 3,3 M€,

L'augmentation de près de 11 M€ correspond aux nouveaux risques comptabilisés (CMAC, CCART).

**L'actif circulant de 25,1 M€** correspond aux créances existantes au 31/12, et comprend :

- l'ensemble des stocks de terrains à aménager de la CCIL du Beaujolais pour 1,5 M€
- les créances réciproques constatées sur salaires et charges (congrés payés, CET, primes, indemnités de départ, CCART, congés de transition, FIPHFP...) pour 12,8 M€,
- les créances clients pour 1,4 M€,
- et les créances diverses pour 9,6 M€ (dont : 1,9 M€ de produits à recevoir TFC 2015, 1,5 M€ de subvention à recevoir et 5,5 M€ de créances sur les CCIT...).

**La trésorerie s'élève à 14 M€.**

Elle est constituée essentiellement de livrets associatifs, de comptes à terme et de comptes courant.

Elle diminue de 7M€ par rapport à l'année dernière.

### PASSIF

**Les capitaux propres s'élèvent à 25,7 M€**, dont 3,8 M€ de résultat comptable déficitaire 2018.

**Les subventions d'investissements s'élèvent à 1,1 M€.**

Elles sont constituées essentiellement de subventions sur le port de la CCIL du Beaujolais.

**Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 29,1 M€**, et sont constituées pour l'essentiel d'IFC, d'allocations d'ancienneté, du risque CMAC et CCART et de provisions pour travaux de la CCIL du Beaujolais et de provisions de restructuration pour la CCI de région

**Les emprunts s'élèvent à 13,1 M€**, dont 8 M€ portent sur le bâtiment « confluence » hébergeant la CCIR, et dont 3 M€ portent les investissements de la CCIL du Beaujolais (service divers : type martelet).

**Les autres dettes s'élèvent à 30,6 M€** et comprennent :

- 22,2 M€ de dettes fiscales et sociales,
- 4,2 M€ de dettes fournisseurs et de dettes sur immobilisations,



- 4,2 M€ de dettes diverses : subventions reçues des partenaires à reverser à des tiers, dépenses d'activité du fonds social 2018 à rembourser aux CCIT et le montant de ressource fiscale attendu selon la reconstitution du FFCCIR à reverser aux CCIT.

#### **Le fonds de roulement 2018**

Le fonds de roulement brut à fin 2018 s'élève à 9,9 M€ avant les stocks et en cours et avant retraitement des provisions pour actifs circulants.

Les stocks concernent essentiellement des terrains d'aménagement sur la CCIL du Beaujolais, pour 1,5 M€.

Les provisions pour actifs circulant concernent le solde à recevoir pour la CCIR au titre de la TFC 2015, pour 1,5 M€

Le fonds de roulement net à fin 2018 est de 7 M€ :

- soit 3,5 M€ pour la CCIR hors CCIL. Ce qui représente 1,8 mois de charges totales de fonctionnement

**(nouvelle méthode de CCI France),**

- soit 3,4 M€ pour la CCIL du Beaujolais. Ce qui représente 6,2 mois de charges totales de fonctionnement, comprenant 3,2 M€ de fonds de roulement net pour le Port.

- Vu l'avis de la Commission des Finances de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes réunie le jeudi 06 juin 2019 sur le budget exécuté 2018,

- Vu les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels 2018,

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes exécutés 2018 de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

---

<b>Quorum :</b>	<b>61</b>	<b>Voix pour :</b>	<b>88</b>
<b>Présents :</b>	<b>44</b>	<b>Voix contre :</b>	<b>0</b>
<b>Représentés :</b>	<b>44</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>

---

Extrait certifié conforme

Le 21 Juin 2019, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND

